

morale et religieuse. Le rapporteur suggère enfin que tous les jeunes s'agrègent à l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française. La fondation d'un bulletin de collège, où anciens et jeunes puissent librement collaborer, semble d'une réalisation plus problématique, bien que certains collègues aient déjà donné sous ce rapport un bel exemple d'initiative.

Il est déjà onze heures et demie, quand M. l'abbé Camirand commence à lire son rapport sur la communion des enfants et des jeunes gens durant les vacances ; sujet très difficile à traiter, puisqu'à la réclusion rigoureuse des dix mois scolaires succède une période où le danger est grand, grâce à l'incapacité éducationnelle des parents. Le rapporteur suggère de faire collaborer, dans l'œuvre de préservation morale et religieuse de l'enfant pendant les vacances, non seulement les professeurs, mais les parents et, surtout, le curé de chaque paroisse. Un engagement spontané de la part de l'élève aurait le meilleur effet sur la pratique de la communion pendant les vacances.

La dévotion eucharistique dans les maisons d'éducation en France, formant une jolie brochure signée par le Rév. Père Lambert, a été distribuée à l'assistance. Inutile d'en faire le résumé.

M. l'abbé Deschamps a suivi son programme. Il n'a fait que quelques remarques, mais combien judicieuses, sur l'éducation eucharistique des sourds-muets.

Enfin, un Clerc de Saint-Viateur, le Rév. Père Badel, résume brièvement son beau travail sur la formation des enfants de chœur. Un observateur attentif remarque aisément l'air dégagé, trop dégagé, qu'ont certains enfants de chœur après quelques années ou quelques mois de service au sanctuaire. L'enfant se familiarise si vite avec tous et avec tout. Pour concilier dans le cœur des enfants le respect du sanctuaire et la pratique des fonctions qu'ils remplissent, il faut, dit le rapporteur, veiller avec soin à les choisir parmi l'élite des enfants de la paroisse. La question de l'aisance des parents ne doit pas entrer en ligne de compte. Que les enfants de chœur soient acceptés dès l'âge de dix ans, surtout s'ils sont intelligents, pieux, dociles. En second lieu, la formation technique, au point de vue liturgique, doit être aussi solide que possible. Que par un système de récompenses multipliées, individuelles ou collectives, une émulation de bon aloi soit développée entre les différents groupes d'enfants de chœur. Ces moyens d'émulation, en les intéressant aux beautés de la liturgie, aideront à leur formation morale et religieuse. Puisqu'ils représentent le peuple auprès du prêtre célébrant les